

COTISATION 20 __

Bulletin d'adhésion à remplir, et à adresser, avec votre chèque, au Trésorier :

AFC de Viroflay – Paul Ginoux Defermon Apt 123 Bât 1B 38 rue Rieussec 78220 Viroflay

FAMILLE :

Adresse :

Père (prénom) :

Mère (prénom) :

Date de naissance :

Date de naissance :

Profession :

Profession :

Formation :

Formation :

Courriel :

Courriel :

Tél :

Tél :

Portable :

Portable :

Situation de famille : mariés veuf / veuve autre (préciser)

Paroisse habituelle : **N-D du Chêne** ✚

N-D de Lourdes ✚

Ste Bernadette ✚

St Denis-St-Jean-Baptiste ✚

Autre ✚.....

Quartier : **Chaville Rive Droite** **Chaville Rive Gauche** **Viroflay Rive Droite** **Viroflay Rive Gauche**

Vélizy bas

Vélizy haut

Autre

Nombre d'enfants :	; dont	enfants majeurs et	dont	enfants handicapés majeurs.
---------------------------	---------------	---------------------------	-------------	------------------------------------

Tableau ci-dessous à renseigner si vous êtes nouvel adhérent, et en cas de modification dans l'année écoulée.

Enfants mineurs - inscrire tous les enfants mineurs au 1 ^{er} janvier de l'année d'adhésion y compris donc, ceux ayant 18 ans dans l'année civile d'adhésion			
	Prénom	Né(e) le	Établissement scolaire
1			
2			
3			
4			
5			
6			
7			
8			

☛ **Verse une cotisation annuelle** comprenant l'abonnement à la revue nationale La Vie des AFC.

de base	de soutien	de membre bienfaiteur	de solidarité (chômage, faibles ressources)
25 € <input type="checkbox"/>	40 € et + <input type="checkbox"/>	60 € et + <input type="checkbox"/>	voir le trésorier de l'association € <input type="checkbox"/>

Le versement d'une cotisation de soutien ou de membre bienfaiteur permet de prendre en charge une partie de la cotisation de familles à faibles ressources.

La cotisation ne doit en aucun cas être un obstacle à l'adhésion de toute famille.

☛ **Joint un chèque de €, à l'ordre de «AFC de Viroflay».**

☛ **Demande un reçu fiscal** (réduction d'impôt de 66% de la somme versée). Cocher la case

☛ **Déclare remettre à l'AFC son droit de vote à l'UDAF des Yvelines** (Union Départementale des Associations Familiales).
Barrer cette mention si vous ne souhaitez pas remettre votre droit de vote à votre AFC. Il ne peut être remis qu'à une association familiale.

Loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 : vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification des données personnelles vous concernant, au siège de l'association.

Vous pouvez aussi vous opposer à ce qu'elles soient échangées ou cédées en cochant ici
En ce cas les informations sont réservées à l'usage du mouvement AFC.

Fait à, le

Signature :